

# Les îles Éparses, des sanctuaires de biodiversité à protéger

Rattachées depuis 2007 aux Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), elles-mêmes associées à l'Union européenne en qualité de pays et territoire d'Outre-Mer (PTOM), les îles Éparses sont considérées comme les « perles françaises de l'océan Indien ».

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont composées de cinq circonscriptions administratives : la terre Adélie, les îles australes (archipels de Crozet et de Kerguelen, îles de Saint-Paul et Amsterdam), et les îles Éparses. Ce dernier district est constitué des îles Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India, Europa, dans le canal du Mozambique, et de Tromelin, au nord-ouest de l'île de la Réunion. La gestion des îles Éparses est confiée, depuis janvier 2005, au préfet, administrateur supérieur des TAAF ; en



La communauté scientifique internationale considère que les îles Éparses offrent un support unique pour le développement de la recherche au niveau mondial.

outre, une loi du 21 février 2007 les intègre pleinement aux TAAF, dont elles deviennent le 5<sup>e</sup> district. Le préfet, administrateur supérieur des TAAF, y représente l'État, veille aux intérêts généraux du territoire et à la mise en œuvre des politiques du Gouvernement qui s'y rapportent, au premier rang desquelles, une mission de protection. Ainsi, dans les conclusions du Grenelle de la mer, la France s'est fixée comme objectif la création d'un réseau cohérent et représentatif d'aires marines protégées couvrant 10 % de son territoire maritime d'ici à 2012 et l'élévation de ce pourcentage à 20 % à

l'échéance 2020. Dans ce contexte, les TAAF, avec l'appui de l'Agence des aires marines protégées, ont réalisé une analyse stratégique régionale des îles Éparses permettant de définir les conditions de création d'aires marines protégées. Cette synthèse des connaissances scientifiques et des différents usages a permis d'identifier deux secteurs géographiques prioritaires : l'archipel des Glorieuses et l'île d'Europa, respectivement situés au nord et au sud du canal du Mozambique. Suite à ces travaux de préfiguration, les projets de création d'un parc naturel dans l'archipel des Glorieuses et d'une Réserve naturelle nationale de l'île Europa ont

« Les projets de création d'un parc naturel dans l'archipel des Glorieuses et d'une réserve naturelle nationale de l'île Europa ont été inscrits dans le Livre bleu de la mer. »

été inscrits dans le « Livre bleu de la mer », validé en Comité interministériel de la mer (CIMER) fin 2009 et rappelé lors du CIMER du 10 juin 2011.

La création de ces nouveaux statuts permettra de renforcer la protection de ces sites terrestres et marins, qui bénéficient actuellement d'une protection de l'environnement fondée sur un arrêté préfectoral de 1975. Géographiquement proche de Madagascar, de Mayotte, des Comores, d'Aldabra, de Cosmolédo (Seychelles) et de plusieurs bancs récifaux et monts sous-marins, et brassé par les courants océaniques qui favorisent la dispersion de larves, le parc naturel marin des Glorieuses abrite un grand nombre d'espèces. Les scientifiques considèrent d'ailleurs que cet archipel possède un caractère patrimonial exceptionnel, et doit être considéré comme un sanctuaire corallien quasi-vierge. Aussi, le parc naturel marin des Glorieuses devrait être créé d'ici la fin de l'année 2011.

Europa, quant à elle, par la présence de sa mangrove, de ses récifs coralliens et de son grand nombre d'oiseaux nicheurs, parmi tant d'autres richesses biologiques, possède une valeur patrimoniale très élevée qu'il est important de préserver. Le projet de classement de la partie terrestre de l'île et de ses eaux territoriales en réserve nationale permettra de protéger des écosystèmes originels et une biodiversité exceptionnelle à l'échelle de la région. Un classement du site au titre de la convention Ramsar (convention sur les zones humides d'importance internationale) est également en cours. ■

## 3 questions à Christian Gaudin

Préfet, administrateur supérieur des TAAF

**Civique :** En confiant la gestion des îles Éparses à l'administration des TAAF, l'État a souhaité apporter une cohérence géographique à la gouvernance de la recherche sur ces territoires. Quels sont vos grands chantiers ?

**Christian Gaudin :** Depuis 2007, l'administration des TAAF a lancé trois grands chantiers dans les îles Éparses : la mise en place d'une pêche durable, le développement de la recherche et la création d'aires marines protégées. La communauté scientifique internationale considère que la situation géographique des îles Éparses et leur état de conservation exceptionnel offrent un support unique pour le développement de la recherche au niveau mondial. Les travaux scientifiques développés sur ces îles peuvent répondre aux grands

enjeux planétaires, tels que les effets des changements globaux, l'évolution de la biodiversité, les géosciences, etc. Les TAAF doivent instruire les sollicitations des scientifiques qui souhaitent travailler dans la zone. Aussi, afin de fixer un cadre logique de recherche, en matière de connaissance et de développement, les TAAF ont demandé leur concours à l'Institut national des sciences de l'univers (CNRS-INSU) et à l'Institut national de l'écologie et de l'environnement (CNRS-INEE). L'INEE et l'INSU ont ainsi organisé en novembre 2009 un colloque avec la communauté scientifique afin d'évaluer les potentiels de recherche de la zone, et s'est ensuivi un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à partir de janvier 2010, qui a retenu l'attention de 53 consortia, 80 laboratoires français, 26 laboratoires étrangers, 12 organismes de recherche et 21

universités de toutes les régions de France. Une preuve marquante du potentiel de recherche offert par les îles Éparses. Suite à ce succès, un appel d'offres a été lancé par l'INEE pour la période 2011-2013. Une trentaine de projets de recherche fondamentale et appliquée ont été reçus. En avril 2011, les TAAF ont mis le *Marion-Dufresne* à disposition de la communauté scientifique. Ce navire scientifique a ainsi permis à 72 chercheurs de mettre en œuvre 17 programmes en sciences de la vie et de la terre !

**Civique :** Justement, quels sont les différents aspects que couvrent ces programmes scientifiques ?

**Christian Gaudin :** Les programmes actuellement en cours dans les îles Éparses concernent les tortues marines et les oiseaux mais aussi la biodiversité récifale,

la connectivité par la génétique des populations ou encore les influences anthropiques.

En outre, une campagne océanographique est en cours de préparation, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, pour explorer les zones inconnues de la zone économique exclusive (ZEE) des Glorieuses, notamment les pentes abruptes du banc du Geyser. Par ailleurs, et dans le cadre du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED), les TAAF, en collaboration avec Mayotte, ont proposé à la Commission européenne un plan stratégique visant à développer la connaissance de la biodiversité marine. En parallèle au développement de la recherche, la mise en place d'outils de préservation de la biodiversité est une priorité pour l'État français. Une partie des îles Éparses fera sans doute l'objet d'un classement national avant la fin de l'année 2011, et un projet de réserve naturelle nationale sur l'île Europa est en gestation. Ce classement devrait s'étendre dans les années à venir à l'ensemble des îles.

Cette démarche de préservation et de sanctuarisation de ces territoires exceptionnels ne pourra aboutir qu'avec le soutien plein et entier de l'ensemble des services de l'État.

**Civique :** Quelles perspectives offrent cette mobilisation au niveau régional ?

**Christian Gaudin :** L'exemple du développement de la recherche sur les îles Éparses permet d'envisager, au-delà des perspectives scientifiques en milieu tropical à fort potentiel, le développement de la recherche sur un gradient latitudinal exceptionnel qui s'étend du 13<sup>e</sup> parallèle Sud (les îles Glorieuses) jusqu'au pôle Sud : ce gradient, qui couvre plus de 80 % de l'hémisphère Sud, représente une situation unique pour la France et dans une optique plus large, l'Europe. Cette complémentarité offre l'intérêt de la mise en place d'un observatoire de la biodiversité sur l'ensemble de ce gradient, un continuum scientifique qui permettra d'affirmer la position majeure de notre pays dans l'océan Indien et, d'une manière

globale, dans l'hémisphère Sud. Toutefois, la recherche sur des sites aussi isolés représente un investissement important et n'aura donc de sens que si les milieux observés demeurent à l'abri des grands impacts anthropiques. La France, en exerçant sa souveraineté sur ces territoires, les protège des risques de prédation extérieurs, et l'administration des TAAF, grâce à sa stratégie de conservation, en fait de façon durable des territoires à forte valeur scientifique. Le souhait prochain d'une reconnaissance internationale de la continuité de ces territoires comme lieu majeur d'observation des écosystèmes dans l'hémisphère Sud, doit être accompagné d'une volonté politique forte de la France, afin de favoriser l'ouverture de ces joyaux de biodiversité à la communauté scientifique internationale. ■



© MIPR/ODJ/COMTE/Deleis